

Nations Unies et exprimée par notre représentant d'alors, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui a permis d'accroître de quelque 60 nations supplémentaires le nombre des pays membres des Nations Unies. Cette réalisation a eu lieu, je le signale, en dépit du mécontentement du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France, nos proches alliés. C'était l'attitude que l'honneur dictait, que la sagesse prescrivait et il importait peu que nos amis soient mécontents ou non. Voici un parfait exemple d'une attitude indépendante et l'on ne devrait pas évaluer l'indépendance de nos décisions d'après le critère d'approbation ou de désapprobation d'une nation amie.

La diplomatie canadienne s'est manifestée à nouveau courageusement quand le Canada a intercédé dans la campagne du Sinaï et à Suez pour arrêter le combat et pour établir un comité de trêve bien qu'à l'époque, la Grande-Bretagne et la France aient pu voir la chose d'un mauvais œil.

L'âge d'or du Canada dans le domaine de la diplomatie internationale a atteint son apogée,—et le Canada en a été couvert de gloire,—lorsque, en reconnaissance des efforts courageux et généreux de notre pays en vue d'instaurer la paix dans le monde, on a accordé le prix Nobel pour la paix à celui qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, aujourd'hui chef de l'opposition.

J'admet, monsieur l'Orateur, que pour un nouveau ministre ce sont des normes exceptionnellement élevées et difficiles à atteindre, et il ne serait pas juste d'espérer qu'il y arrive avant d'avoir acquis un peu plus d'expérience. Mais j'affirme qu'il est tout aussi injuste et malheureusement décevant de constater que, pour s'élever aussi haut, on ait adopté pour le Canada une politique extérieure tout à fait nouvelle, en vertu de laquelle le Canada a choisi comme objectif "de ne pas se faire d'ennemis, d'essayer uniquement de se faire des amis". A ce compte, comme je l'ai dit, s'il faut que l'orientation de toute notre politique extérieure soit en fonction de l'opportunité de nous faire des amis ou non, je me demande quel est le prix d'une telle amitié.

Daniel O'Connell, le célèbre écrivain et philosophe politique et diplomate, a dit un jour et fort à propos que ce qui est moralement mauvais ne peut être juste en matière de politique ou de diplomatie. C'est le principe qui, j'aime à le croire, a guidé et continuera à guider les décisions et les actes de notre pays. Pour cela, il faut du courage, un courage canadien, fort et moral. Il est impossible d'atteindre ce but par la crainte, de peur qu'une décision morale ne déplaît à un autre pays. Au point de vue

[M. Crestohl.]

diplomatique, il est immoral de garder le silence en face d'infractions flagrantes de la loi internationale et aux décisions des Nations Unies. Je prétends que le Canada s'est rendu coupable d'une faute morale en se tenant coi au sujet de la crise de Suez et qu'il est allé au delà en votant pour que la banque mondiale consente ce prêt.

Il est vrai que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit à la Chambre que notre attitude envers la crise de Suez était bien connue. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas suffisant.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas fait de telle déclaration.

M. Crestohl: Non, pas au cours de la présente session. Le ministre se rappellera que je lui ai effectivement posé une question à propos de Suez, au cours de la dernière session, je crois, et qu'il a bien répondu: "Notre attitude envers la question de Suez est bien connue". A ce moment-là, j'ai accepté cette déclaration. Je n'ai pas la citation ici, mais j'en suis absolument sûr. Je puis comprendre pourquoi le ministre a dit cela, car notre attitude est peut-être bien connue. Mais d'après moi, lorsque de telles crises surgissent, il ne suffit pas d'exposer, de dire que ses vues sur la question sont bien connues. Il ne faut pas s'en remettre au hasard. C'est peut-être admissible de répondre à quelqu'un, pendant la période des questions, que notre attitude est bien connue. Je déclare bien respectueusement que le ministre ou le gouvernement devrait nous dire quelle est cette position; ainsi nous saurons à quoi nous en tenir. Je prétends que d'avoir appuyé le prêt consenti par la banque mondiale, cela a été un tort moral.

L'hon. M. Green: Puis-je demander à l'honorable député quelle était l'attitude de son parti à l'égard du prêt de la banque mondiale?

M. Crestohl: Plaît-il? (Rires) Qu'y a-t-il de si drôle là-dedans? Notre représentant aux Nations Unies rit de bien bon cœur. Qu'y a-t-il de comique là-dedans?

Une voix: Vous!

M. Crestohl: Je suis certain que même les membres de l'opposition admettront avec moi que, si le gouvernement avait eu le courage moral de dire oui, nous appuierions la banque mondiale, mais vous, l'Égypte, vous êtes tenue moralement et légalement vis-à-vis des Nations Unies de parmettre l'accès du canal de Suez, vous voulez des fonds pour agrandir le canal, et vous voulez que nous vous les fournissions mais vous, l'Égypte,